Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260622-45_06_2026-DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de présents :	26
Nombre de procurations :	03
Nombre d'absents	00
Nombre de votants :	**29**

Département d'Indre-et-Loire *Arrondissement de Tours*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LA VILLE-AUX-DAMES

Séance du Conseil Municipal du 22 juin 2026

N° 45/ 06/ 2026

L'An deux mille Vingt Six,
Le vingt deux juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le seize juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.

Présents *: M. BÉNARD Maire, M. MARTIN, Mme CARRÉ, M. BOIREAU, M. CASTOLDI-ROBERT, Mme LOTHION, M. BLACHIER, Mme PARIS, Adjoints au Maire, Mme RESSE, M. FONTAINE, Mme CHENEVEAU, M. DE CASTRO, Mme BÉSSÉ, M. ROBIN, Mme AKO, M. NASLI-BAKIR, Mme SABBAT, M. GIRARD, M. TAMISIER, Mme SOYER, M. TESTÉ, Mme JEZEQUEL, M. LEVIEUX, M. PHALIPPOU, Mme GOUJON, M. SAVOIE conseillers municipaux.*

Absents excusés *: Mme TROUVÉ (procuration à S. CARRÉ), Mme HOEVE (procuration à S. MARTIN), Mme PRUVOT (procuration à B. LEVIEUX).*

Absents *: - - -*

Secrétaire de séance *: M. BLACHIER.*

45 – Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Touraine Est-Vallées

Monsieur Alain BÉNARD, maire indique que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

La CLECT a pour mission principale de garantir la neutralité financière des transferts de compétences entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, en chiffrant précisément l'impact financier de ces transferts.

Lorsqu'une commune transfère une compétence, elle réalise une économie de gestion tandis que l'EPCI assume une charge nouvelle. Le coût évalué par la CLECT est déduit du montant de l'Attribution de Compensation (AC) que la Communauté de communes reverse annuellement à la commune.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260622-45_06_2026-DE

À chaque transfert, la CLECT remet un rapport évaluant le coût net des charges. Ce document doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux, avant d'être transmis à l'organe délibérant de l'EPCI.

À la demande du conseil communautaire ou d'un tiers des conseils municipaux, la commission peut également produire des estimations prévisionnelles sur de futurs transferts de charges.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-1,
VU le Code Général des Impôts et notamment son l'article 1609 nonies C,

CONSIDÉRANT que par délibération du 28 mai 2026, le conseil communautaire a fixé la composition de la commission comme suit :

- 1 représentant titulaire par commune,
- 1 représentant suppléant par commune,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de procéder à un vote à main levée, comme le prévoit l'article L2121-21 du CGCT,

CONSIDÉRANT que le vote au scrutin public est adopté à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil Municipal après un appel à candidatures, de procéder à la désignation des représentants à la **C**ommission **L**ocale d'**É**valuation des **C**harges **T**ransférées de la Communauté Touraine Est-Vallées.

À l'issue du vote le dépouillement des bulletins donne le résultat suivant :

Postes	**Candidats**	Nb Votants	Nb abstentions	Nombre de suffrages obtenus	Elu Oui ou Non
Un titulaire au sein de la CLECT Touraine Est Vallées					
Candidat 1	A. Bénard	29	00	24	Oui
Candidat 2	*B. LEVIEUX*			05	Non

Un suppléant au sein de la CLECT Touraine Est Vallées					
Candidat 1	S. MARTIN	24	05	24	Oui

Le Secrétaire de séance

Guillaume BLACHIER

Le Maire,

MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES (Indre-et-Loire)

Alain BÉNARD